



NORMANDIE VISITE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Visites guidées par Romain DESCLOS

Guide-conférencier français - anglais – espagnol

Carte professionnelle GC n° 1214025P

Siret 88099063500018

Adresse : 8 Route de Noyers Bocage, Le Pré Clos, 14210 MISSY

Tél. : +33 (0)6.23.46.50.84

Mail : normandie.visite@gmail.com

Pour toute demande de visite, le guide demandera les informations nécessaires et donnera toute information utile pour permettre d'établir, en cas d'accord avec le client, la confirmation de visite (qui vaut devis) que le client acceptera par retour de mail ou par courrier postal. Cette confirmation et son acceptation valent également acceptation des conditions générales de vente.

La confirmation de visite mentionne les modalités suivantes :

- Nom du groupe – nom du responsable de la réservation
- Date de la visite guidée
- Nombre de personnes
- Heure et lieu de rendez-vous
- Description du bus le cas échéant
- Durée de la visite
- Horaires de la visite
- Thème(s) de la visite
- Montant des honoraires et modalités de paiement
- Nom et adresse de facturation et le cas échéant, numéro de tva intracommunautaire
- Nom du responsable accompagnant le groupe – no de téléphone portable
- Autres informations utiles

La confirmation de visite est accompagnée des présentes conditions générales de vente ; la confirmation de visite mentionne la date de cette confirmation, à partir de laquelle court le délai de rétractation légal de 14 jours, pour toute commande effectuée par un particulier via internet et email (*Loi du 17 mars 2014, article L121-21 du Code de la consommation*).

Les tarifs des visites guidées sont disponibles sur simple demande et consultables en ligne sur le site internet www.normandie-visite.com

Le tarif de base des visites guidées s'entend pour un lieu de départ et d'arrivée situés dans la zone géographique de Caen-centre-ville.

Tout autre point de départ et/ou d'arrivée peut donner lieu à facturation supplémentaire, variable en fonction de la distance, du temps et des frais éventuels de déplacement du guide, et imposera de rallonger la durée de la visite guidée pour assurer les mêmes prestations. Toute demande spécifique ou toute modification du programme convenu donne lieu à honoraire supplémentaire.

La durée des visites guidées est mentionnée sur la confirmation de visite et s'entend pour un point de départ et d'arrivée tels qu'ils y sont précisés. Dans le cas de visites d'une journée (soit 8 heures ou plus), le temps passé aux repas est compris dans le tarif.

Le coût du repas n'est pas inclus.

La durée des visites peut être modifiée à l'avance ou sur place dans les conditions suivantes :

- retard du groupe : le guide reste en attente du groupe pendant la première heure suivant l'heure de rendez-vous fixée sur la confirmation. La visite sera écourtée d'une durée équivalente à ce retard ou, sous réserve de la disponibilité et de l'accord du guide et du groupe, pourra être rallongée d'autant ; ce temps supplémentaire sera facturé sur la base des tarifs en vigueur.

- retard du guide : le groupe restera en attente du guide pendant la première demi-heure. Sous réserve de la disponibilité du guide et de l'accord du groupe, la visite pourra être rallongée du temps de retard (avec une tolérance de 10 minutes). Sinon, en cas de désaccord, la visite sera écourtée d'une durée équivalente à ce retard et donnera lieu à une réduction pour le client d'une demi-heure pour chaque demi-heure entamée, sur la base des tarifs en vigueur. Au-delà d'une demi-heure de retard, le groupe est en droit d'annuler la visite et de réclamer un dédommagement qui ne pourra excéder 50% du montant de la visite initialement prévue. Ce dédommagement s'appliquera également en cas de non-venue du guide.

- cas de force majeure : la responsabilité du guide ne saurait être engagée dans le cas où surviennent des événements indépendants de sa volonté (fermeture exceptionnelle et soudaine d'un site touristique, mesures exceptionnelles de sécurité...). Le montant de la visite guidée ne sera pas dû et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le groupe pour inexécution dommageable.

Le paiement de la visite s'effectue avant le départ de la visite, sur la base de la facture présentée par le guide.

Les paiements en espèces (euros uniquement) et les virements sont acceptés.

La TVA n'est pas applicable (art. 293B du C.G.I.).

Paiement par virement possible : IBAN : DE28 1001 1001 2626 4479 40 BIC : NTSBDEB1XXX.

Les factures sont payables au jour de la visite, net sans escompte. Selon les textes légaux, les retards de règlement sont soumis à l'application de pénalités (égales à trois fois le taux d'intérêt légal) et d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour les frais de recouvrement (art. L 441-3 et art. D441-5 du Code de commerce; Loi n°2012-387 du 22/03/2012 et Décret n° 2012-1115 du 2/10/2012.

Pour les visites organisées par des agences de voyages, des tours opérateurs, des établissements et collectivités publiques, le guide accepte la remise d'un « Voucher – Bon d'échange – Bon de commande » et un paiement différé sur présentation du Voucher.

Toute annulation partielle ou totale d'une visite doit parvenir par écrit au minimum 24 heures avant l'heure prévue de celle-ci. En cas de non venue du groupe ou d'annulation de

moins de 24 heures avant l'heure prévue de la visite, un montant correspondant selon les cas à une visite d'une heure (pour une visite prévue d'une heure) ou de 2 heures (pour une visite prévue de 2 heures ou plus) est dû par le groupe ; en cas de visite écourtée le jour-même, la totalité du montant de la prestation initialement commandée sera dû.

Conformément à la réglementation (art. 121-20-4 du Code de la consommation), le client ne bénéficie pas du droit légal de rétractation.

Toute modification concernant les caractéristiques de la visite guidée (horaires, contenu, nombre de personnes...) initiée par l'une ou l'autre partie, doit être notifiée au plus tôt ; une nouvelle confirmation de réservation sera alors éditée.

Les présentes CGV sont soumises au droit français ; en cas de litige, seuls les tribunaux de Caen sont compétents.